

**COMMUNE DE FLEURY-MEROGIS**

**DECISION DU MAIRE**

N° 020/2026

Objet : Convention de partenariat avec la société Kawest Entertainment pour la prestation artistique de DJ Kawest dans le cadre de la Fête de la Musique 2026.

Le Maire de la Commune de Fleury-Mérogis,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-22, L2122-23,

Vu la délibération n° 9/2026 du conseil municipal du 2 avril 2026 visée en préfecture le 9 avril 2026 portant délégations données au maire par le Conseil municipal,

Considérant la volonté municipale d'organiser des manifestations culturelles,

Considérant la proposition de convention entre la Ville de Fleury-Mérogis  
12 rue Roger Clavier BP 107 à Fleury-Mérogis (91700) représentée par Monsieur Yahaya SOUKOUNA, Maire

Et

La société Kawest Entertainment, 294, avenue des Grésillons, 92600 Asnières-sur-Seine.

**DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> : De signer la convention de partenariat pour la prestation artistique de l'artiste DJ Kawest, qui se déroulera le samedi 20 juin 2026 sur le territoire de la ville de Fleury-Mérogis, dans le cadre de la Fête de la Musique.

Article 2 : D'autoriser le règlement des dépenses afférentes et notamment : Le montant total de la prestation est fixé à 4 000 € TTC (quatre mille euros toutes taxes comprises), payable par la Ville de Fleury-Mérogis, de la façon suivante :

- Un acompte de 1 000 € (mille euros), versé à la signature de la convention.
- Le solde, soit 3 000 € (trois mille euros), sera réglé par bon administratif via la plateforme « Chorus Pro ».

Article 3 : Un exemplaire de cette décision sera transmis à :

- Madame la Préfète de l'Essonne
- Monsieur le Trésorier Principal de Sainte-Geneviève-des-Bois

Qui sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Fleury-Mérogis, le 21 mai 2026



Yahaya SOUKOUNA  
Maire de Fleury-Mérogis